

Province de Québec
Municipalité de Chartierville

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil de la municipalité de Chartierville le lundi 4 décembre 2023 à la salle communautaire de la municipalité de Chartierville, sous la présidence du maire Denis Dion.

1. Ouverture de la séance :

Le maire M. Denis Dion constate le quorum et ouvre la séance à 19 h.

Sont présents :

Mme Joane Dubé, conseillère poste #1
M. Simon Lafrenière, conseiller poste #2
M. Jean Bellehumeur, conseiller poste #3
M. Frédéric Landry, conseiller poste #4
M. Claude Sévigny, conseiller poste #5
Mme Lise Bellehumeur, conseillère poste #6

La directrice générale et greffière-trésorière, Mme Paméla Blais, est aussi présente.

23-3994

2. Adoption de l'ordre du jour :

Il est proposé par Mme Lise Bellehumeur, appuyé par M. Jean Bellehumeur et résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté :

1. Ouverture de la séance.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Période de questions portant seulement sur les sujets au présent ordre du jour.
4. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 6 novembre 2023
5. Adoption des revenus & dépenses.
6. Rapport du Maire.
7. Rapport des comités *ad hoc*.
8. Informations, correspondance & demandes diverses :
 - 8.1. Résolution – Abolition de la résolution 16-2709 (services de proximité)
 - 8.2. Résolution – Appropriation montant pour expropriation
 - 8.3. Résolution – Achat d'équipements pour le Service Incendie de Chartierville
 - 8.4. Résolution – Formations des pompiers de Chartierville
 - 8.5. Résolution – Dissolution de l'OBNL des pompiers volontaires de Chartierville
 - 8.6. Résolution – FRR 4 – Boucle sentier du Ruisseau Mining
 - 8.7. Résolution – FRR 2 – Dôme pour la patinoire extérieure
 - 8.8. Résolution – PAFIRSPA volet 1 – Dôme pour la patinoire extérieure
 - 8.9. Résolution – Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires
 - 8.10. Résolution – Soutien à la démarche MADA MRC du Haut-Saint-François
 - 8.11. Résolution – Signature entente Régie Incendie
 - 8.12. Résolution – Renouvellement adhésion FQM
 - 8.13. Résolution – Souper de Noël des élus.es et employés.es municipaux
 - 8.14. Résolution – Achat épandeur pour VTT
 - 8.15. Résolution – Calendrier des séances du conseil 2024
 - 8.16. Résolution – Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2024-01 décrétant les taux de taxations pour l'année 2024
 - 8.17. Résolution – Adoption du règlement 2023-05 modifiant la tarification 9-1-1
9. Période de questions.
10. Affaires nouvelles.
11. Levée de l'assemblée.

3. Période de questions portant uniquement sur les sujets au présent ordre du jour

La période de question ouvre à 19 h 01.

1. Que comportait la résolution 16-2709?
2. Pourquoi deux demandes pour le dôme?
3. Pouvez-vous expliquer la résolution pour le soutien MADA MRC?
4. Qu'est-ce que des intérêts pécuniaires?

La période de question ferme à 19 h 07.

4. Adoption du procès-verbal :

23-3995 Il est proposé par Mme Joane Dubé, appuyé par M. Simon Lafrenière et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 6 novembre 2023.

23-3996 **5. Adoption des revenus & dépenses :**
Il est proposé par M. Claude Sévigny, appuyé par M. Simon Lafrenière et résolu à l'unanimité d'adopter les revenus et dépenses, tels que décrits à la liste des autorisations de paiement pour la période du 1^{er} au 30 novembre 2023 pour un total des dépenses d'une somme de 108 700,74 \$ et un total des revenus d'une somme de 13 514,41 \$.

6. Rapport du Maire :
Le maire Denis Dion informe que les modalités du programme TECQ 2024-2028 ne sont toujours pas définies par les ministères, que la Régie Incendie formée par les municipalités de La Patrie, du Canton de Hampden et Chartierville sera finalement en vigueur au plus tard en mai 2024, qu'une demande sera faite au Fond Régions et Ruralité volet 2 (FRR2) et au Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) volet 1 pour l'aménagement d'un dôme sur la patinoire extérieure, que le camion des vidanges est réparé et qu'une rencontre est prévue au début de l'année 2024 concernant des projets éoliens à la MRC du Haut-Saint-François, une personne ressource sera embauchée pour ce dossier éolien à la MRC.

7. Rapport des comités ad hoc :
Mme Joane Dubé informe que le lancement officiel de la politique MADA à la MRC du Haut-Saint-François se fera le 20 décembre 2023 et que plusieurs objectifs du plan MADA 2023-2025 de Chartierville sont déjà accomplis.

M. Jean Bellehumeur donne de l'information concernant le programme du Grand mouvement Desjardins auquel les prochaines phases du projet vélos de montagne seront présentées avec une possibilité de financement de 175 000 \$.

8. Informations, correspondances et demandes diverses :

23397 **8.1. Résolution – Abolition de la résolution 16-2709 (services de proximité)**
Attendu que la location d'hébergement courte durée est maintenant autorisée sur l'ensemble du territoire de la municipalité;

Attendu qu'il y a un fort engouement pour ce type d'hébergement;

Attendu que le conseil juge que l'aide financière n'est plus nécessaire pour inciter les citoyens à offrir ce type d'hébergement dans la municipalité;

Il est proposé par M. Frédéric Landry, appuyé par M. Claude Sévigny

Que le conseil de la municipalité aboli les mesures inscrites à la résolution 16-2709 et ne reconduit pas les montants réservés au budget pour 2024;

Que le conseil municipal demeure réceptif à toute demande concernant l'ouverture d'un nouveau commerce de restauration.

Adopté à l'unanimité

23-3998 **8.2. Résolution – Appropriation montant pour expropriation**
Attendu que le conseil municipal a entrepris des démarches de négociation pour l'achat du lot 6 579 228 de la Halte routière;

Attendu que le conseil municipal est toujours dans l'attente d'une réponse du propriétaire;

Il est proposé par M. Jean Bellehumeur, appuyé par M. Claude Sévigny

Que le conseil s'approprie un montant de 30 200 \$ pour l'expropriation du lot 6 579 228 si nécessaire.

Adopté à l'unanimité

23-3999 **8.3. Résolution – Achat d'équipements pour le Service Incendie de Chartierville**

Il est proposé par M. Jean Bellehumeur, appuyé par Mme Joane Dubé d'accorder un montant de 2 453 \$ taxes en sus pour l'achat de boyaux et ses accessoires pour le service incendie de Chartierville.

Adopté à l'unanimité

23-4000 **8.4. Résolution – Formations des pompiers de Chartierville**
Il est proposé par Mme Lise Bellehumeur, appuyé par Mme Joane Dubé d'autoriser la présence des pompiers de Chartierville à la formation concer-

nant l'état de stress post traumatique adaptée pour les pompiers de la région du HSF et ce sans frais.

Adopté à l'unanimité

23-4001

8.5. Résolution – Dissolution de l'OBNL des pompiers volontaires de Chartierville

Attendu qu'avec la création de la nouvelle Régie Incendie avec les municipalités de La Patrie, du Canton de Hampden et de Chartierville, il n'y aura plus de pompiers volontaires a proprement dit de Chartierville, l'OBNL est donc inutile;

Il est proposé par Mme Lise Bellehumeur, appuyé par M. Claude Sévigny

Que le conseil municipal autorise la dissolution de l'OBNL des pompiers volontaires de Chartierville.

Adopté à l'unanimité

23-4002

8.6. Résolution – FRR 4 – Boucle sentier du Ruisseau Mining

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE la Municipalité de Chartierville désire présenter un projet pour l'aménagement d'un nouveau sentier de retour afin de créer une boucle au sentier du Ruisseau Mining dans le cadre de l'aide financière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Frédéric Landry, appuyé par M. Simon Lafrenière et résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la municipalité de Chartierville s'engage à participer au projet d'aménagement d'un nouveau sentier de retour afin de créer une boucle au sentier du Ruisseau Mining et à assumer une partie des coûts;
- Le conseil de la municipalité de Chartierville autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 du Fonds régions et ruralité;
- Le conseil autorise Mme Pamela Blais directrice générale et greffière trésorière à déposer une demande d'aide financière dans la cadre de cet appel à projet. Et sont autorisés à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière, le maire ou la directrice générale.

Adopté à l'unanimité

23-4003

8.7. Résolution – FRR 2 – Dôme pour la patinoire extérieure

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 2 du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE la Municipalité de Chartierville désire présenter un projet pour l'aménagement d'un dôme en toile pour la patinoire extérieure dans le cadre de l'aide financière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Lise Bellehumeur, appuyé par M. Claude Sévigny et résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la municipalité de Chartierville s'engage à participer au projet d'aménagement d'un dôme en toile pour la patinoire extérieure et à assumer une partie des coûts;
- Le conseil de la municipalité de Chartierville autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 2 du Fonds régions et ruralité;
- Le conseil autorise Mme Pamela Blais directrice générale et greffière trésorière à déposer une demande d'aide financière dans la cadre de cet appel à projet. Et sont autorisés à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière, le maire ou la directrice générale.

Adopté à l'unanimité

23-4004

8.8. Résolution – PAFIRSPA volet 1 – Dôme pour la patinoire extérieure

Il est proposé par Mme Lise Bellehumeur, appuyé par M. Simon Lafrenière

QUE la municipalité de Chartierville autorise la présentation du projet de d'aménagement d'un dôme en toile pour la patinoire extérieure au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air;

QUE soit confirmé l'engagement de la municipalité de Chartierville à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce de la ministre;

QUE la municipalité de Chartierville désigne Mme Pamela Blais directrice générale et greffière trésorière comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

Adopté à l'unanimité

23-4005

8.9. Résolution – Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires

Attendu que conformément à l'article 360.2 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le greffier ou le greffier-trésorier doit, au plus tard le 15 février de chaque année, transmettre le relevé identifiant les membres du conseil qui ont déposé, ou non, la déclaration de leurs intérêts pécuniaires;

Il est proposé par M. Claude Sévigny, appuyée par Mme Joane Dubé

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à confirmer le dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires de chacun des membres du Conseil municipal de Chartierville au Ministère des affaires municipales.

Adopté à l'unanimité

23-4006

8.10. Résolution – Soutien à la démarche MADA MRC du Haut-Saint-François

CONSIDÉRANT QU'en 2009, le Secrétariat aux aînés (SA) du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a créé le Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA);

CONSIDÉRANT QUE le Haut-Saint-François est accrédité comme une MRC amie des aînés;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Chartierville a contribué dans une démarche de concertation et de mobilisation qui a donné lieu à une politique et un plan d'action local pour répondre aux besoins des aînés;

CONSIDÉRANT QUE le Programme de soutien à la démarche MADA pour soutenir la mise en œuvre de plans d'action en faveur des aînés en finançant une ressource pour accompagner les MRC et les municipalités;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Frédéric Landry et l'appui de Mme Joane Dubé, IL EST RÉSOLU

QUE la municipalité de Chartierville se joint à la demande collective de la MRC du Haut-Saint-François pour obtenir l'aide de la coordination de la MRC dans la mise en œuvre de son plan d'action.

QUE la municipalité de Chartierville désigne également le préfet et le directeur général et greffier-trésorier pour la représenter.

Adopté à l'unanimité

23-4007

8.11. Résolution – Signature entente Régie Incendie

ATTENDU QUE les municipalités de Chartierville, La Patrie et Hampden sont d'avis qu'il est dans l'intérêt des Municipalités participantes d'optimiser les services de sécurité incendie sur leurs territoires respectifs en convenant d'une entente intermunicipale constituant la Régie intermunicipale de prévention et de protection incendie Chartierville-La Patrie-Hampden;

ATTENDU QUE cette Régie aura pour objet l'organisation, l'opération et l'administration d'un service de prévention et de protection contre les incendies et de services connexes pour desservir tout le territoire des Municipalités participantes à cette entente.

IL EST PROPOSÉ PAR M. Simon Lafrenière,
APPUYÉ PAR Mme Lise Bellehumeur
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la municipalité approuve l'entente intermunicipale relative à la prévention et à la protection contre les incendies et prévoyant la constitution d'une régie intermunicipale, jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

QUE M. Denis Dion maire et Mme Paméla Blais directrice générale et greffière trésorière soit autorisés à signer cette entente;

QUE la municipalité demande au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (ci-après « ministre ») d'approuver l'entente intermunicipale relative à la prévention et à la protection contre les incendies et prévoyant la constitution d'une régie intermunicipale;

QU'une copie de la présente résolution et de l'entente signée soit transmise aux municipalités de La Patrie et de Hampden de même qu'au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité

23-4008

8.12. Résolution – Renouvellement adhésion FQM

Il est proposé par Mme Lise Bellehumeur, appuyé par M. Claude Sévigny de renouveler l'adhésion à la Fédération Québécoise des Municipalités pour 2024 au coût de 1 085,72 \$ taxes en sus.

Adopté à l'unanimité

23-4009

8.13. Résolution – Souper de Noël des élus.es et employés.es municipaux

Il est proposé par Mme Lise Bellehumeur, appuyé par M. Frédéric Landry d'autoriser la dépense pour le souper de Noël des élus.es et employés.es municipaux pour un buffet chaud au coût de 25,25 \$ taxes en sus par personne par l'Auberge l'Orchidée de Cookshire.

Adopté à l'unanimité

23-4010

8.14. Résolution – Achat épandeur pour VTT

Il est proposé par Mme Lise Bellehumeur, appuyé par Mme Joane Dubé d'autoriser une dépense de 689,90 \$ taxes en sus pour l'achat d'un épandeur pour le déglacage des trottoirs de la municipalité avec le VTT.

Adopté à l'unanimité

23-4011

8.15. Résolution – Calendrier des séances du conseil 2024

Il est proposé par Mme Lise Bellehumeur, appuyé par M. Simon Lafrenière d'adopter le calendrier des séances du conseil municipal pour l'année 2024 comme suit :

- 15 janvier
- 8 avril
- 8 juillet
- 7 octobre
- 5 février
- 6 mai
- 12 août
- 4 novembre
- 4 mars
- 3 juin
- 9 septembre
- 2 décembre

Adopté à l'unanimité

23-4012

8.16. Résolution – Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2024-01 décrétant les taux de taxations pour l'année 2024

Un avis de motion est donné par M. Jean Bellehumeur pour le règlement numéro 2023-01 Règlement fixant les taux de taxation annuelle 2024. Un projet pour ledit règlement est également déposé.

23-4013

8.17. Résolution – Adoption du règlement 2023-05 modifiant la tarification 9-1-1

Règlement 2023-05 modifiant le règlement 2016-01 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1

Le conseil décrète ce qui suit :

1-L'article 2 du règlement 2016-01 est remplacé par le suivant :

Article 2.

À compter du 1^{er} janvier 2024 est imposée sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0,52 \$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ.

2-Le règlement 2016-01 est modifié par l'insertion après l'article 3, du

suivant :

Article 4

Le montant de la taxe indexé, au 1^{er} janvier de chaque année à compter de 2025, selon le taux correspondant à la variation annuelle de l'indice moyen d'ensemble, pour le Québec, Des prix à la consommation, sans les boissons alcoolisées, les produits du tabac, les articles pour fumeurs et le cannabis récréatif, pour la période de 12 mois qui se termine le 30 juin de l'année qui précède celle pour laquelle le montant de la taxe doit être indexé.

Ce montant, ainsi indexé, est diminué au cent le plus près s'il comprend une fraction du cent inférieur à 0,005 \$; il est augmenté au cent le plus près s'il comprend une fraction de cent égale ou supérieur à 0,005 \$.

Le résultat de cette indexation correspond au montant publié par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'occupation du territoire dans la Partie 1 de la *Gazette officielle du Québec*, conformément à l'article 2.1 du Règlement encadrant la taxe municipale 9-1-1 (chapitre F-2.1, r.14).

3-le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire fait publier à la *Gazette officielle du Québec*.

9. Période de questions :

La période de question ouvre à 19 h 35 :

1. Est-ce que le comité de vitalisation est toujours en fonction?
2. Serait-il possible d'ajouter une lumière au coin des rues Saint-Paul et Saint-Jean-Baptiste?

La période de question est close à 19 h 43.

10. Affaires nouvelles :

Aucune affaire nouvelle n'est présentée.

11. Levée de la séance :

La séance est levée à 19 h 43 par M. Frédéric Landry.

23-4014

Denis Dion
Maire

Paméla Blais
Directrice générale et greffière trésorière

